

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux

& Jacqueline BELHOMME, maire de Malakoff



Le 1^{er} juin 2022

Les arrêtés anti-mise à la rue pris à Bagneux et Malakoff devant les tribunaux

Le Préfet des Hauts-de-Seine a demandé au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'annuler les arrêtés anti-mise à la rue pris par les Maires de Bagneux et de Malakoff à l'issue de la période hivernale.

Ces arrêtés prévoyaient simplement que les Maires soient informés des solutions de relogement proposées pour les personnes de bonne foi victimes d'une mesure d'expulsion, quelque soient les causes.

Alors que la crise sociale et économique aggravée par la pandémie de Covid-19 et les conséquences de la guerre en Ukraine pèse chaque jour plus fort sur les ménages modestes ou en difficulté, l'Etat ne tient pas compte du droit au logement, alors qu'il est inscrit dans notre Constitution.

Avec le covid et ses conséquences sociales durables, le gouvernement serait mieux inspiré d'avoir un ministère dédié au droit au logement pour toutes et tous. En tant que maires, nous estimons que notre rôle est précisément de protéger ce droit estiment Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux et Jacqueline Belhomme, maire de Malakoff.

Conscientes des tensions extrêmes sur le logement en Île-de-France, les Maires de Bagneux et de Malakoff plaident pour une revalorisation des minima sociaux et des mesures d'aide au pouvoir d'achat, exigent une relance immédiate de la construction de logements accessibles et un renforcement des solutions d'hébergement.

Pour l'heure, nous appelons les associations, les habitant.e.s de nos communes à se mobiliser face à ces expulsions locatives injustes et inhumaines, concluent les maires de Bagneux et Malakoff.